

Affaires courantes

—Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui mon deuxième projet de loi d'initiative parlementaire, appuyé par le député de Crowfoot et coparrainé par nombre de mes collègues.

S'il est adopté par le Parlement, mon projet de loi améliorera les chances d'obtenir une condamnation criminelle contre quiconque infecte volontairement une autre personne par le VIH, exposant ainsi sa victime à la peur et au risque de contracter le sida et, le cas échéant, d'aller vers une mort certaine.

S'il entre en vigueur, mon projet de loi créera deux nouvelles infractions liées aux actes accomplis volontairement ou par insouciance par quelqu'un qui est porteur du VIH ou atteint du sida. Si l'acte entraîne l'infection par le VIH, l'infraction consiste en une infection criminelle passible d'une peine d'emprisonnement à perpétuité, la même peine actuellement imposée pour homicide involontaire. La raison de tout cela, c'est que les victimes infectées par le VIH vivent dorénavant avec la crainte de contracter le sida et, le cas échéant, d'aller vers une mort certaine. Dans le cas où l'infection par le VIH n'est pas prouvée, l'infraction consiste dans le fait d'avoir un comportement insouciant pouvant entraîner une infection et elle est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à sept ans.

La question du consentement est souvent invoquée dans les poursuites en vertu d'autres dispositions du Code criminel et crée des problèmes pour les tribunaux. Ainsi, la question de savoir si une victime consent. . .

Le Président: Je crois que nous avons l'idée générale. Je remercie le député de son explication.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1515)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose que le 94^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté plus tôt aujourd'hui, soit maintenant adopté. Ce rapport porte sur une modification de la composition du comité, pour le cas où les députés ne le sauraient pas.

De plus, si la Chambre y consent, et je crois que c'est le cas, je propose que le 95^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté plus tôt aujourd'hui, soit maintenant adopté. C'est le rapport qui traite du report de l'échéance du dépôt du rapport du comité sur les travaux des crédits.

(Les motions sont adoptées.)

PÉTITIONS

L'UNITÉ CANADIENNE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface, Lib.): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi que de présenter cette pétition que mes électeurs ont signée pour souligner l'importance des jeunes et du fait que leur voix soit entendue quand le gouvernement prend des décisions qui influenceront sur leur avenir.

Un environnement sain et sûr, un emploi valable et une bonne instruction sont des questions qui nous touchent tous, mais elles ont des effets encore plus grands sur les jeunes de notre pays, tout comme peut en avoir un Canada uni, un Canada qui comprend le Québec.

[Français]

Donc, ces pétitionnaires veulent nous assurer que lorsqu'on a des décisions à prendre qui ont un impact sur les jeunes, que ce soit dans le domaine de l'emploi, de l'apprentissage, du recyclage ou de la formation, que ce soit sur la Constitution, sur le pays, qu'on pense aux jeunes, aux jeunes du Québec aussi bien qu'aux jeunes du reste du Canada.

[Traduction]

LE PORT DE CHURCHILL

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter.

La première vient d'électeurs de Yorkton—Melville qui se préoccupent du port de Churchill. Ces pétitionnaires estiment que l'utilisation à 100 p. 100 du port sera bénéfique non seulement à l'économie de la Saskatchewan, mais encore à celle du Canada tout entier. Il faut élaborer une stratégie visant à utiliser cet important port océanique pour expédier d'autres exportations en plus du grain.

Par conséquent, ils demandent que, durant la prochaine saison de navigation, l'utilisation du port de Churchill soit accrue jusqu'à concurrence d'au moins 5 p. 100 des expéditions annuelles de grain du Canada.

L'AIDE AU SUICIDE

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, je veux présenter une deuxième pétition signée par 796 citoyens de ma circonscription, Yorkton—Melville, qui craignent que l'article 241 du Code criminel du Canada, qui a été adopté pour protéger tous les Canadiens, soit aboli ou modifié. Dans une telle éventualité, les personnes handicapées, les malades en phase terminale, les personnes en état de crise, les malades chroniques et les personnes âgées ne seraient plus protégés et les membres les plus vulnérables de notre société se sentiraient insidieusement pressés de mettre fin à leurs jours.

Par conséquent, les pétitionnaires exhortent la Chambre à ne pas abroger ni modifier l'article 241 du Code criminel et à maintenir la décision rendue par la Cour suprême du Canada le 30 septembre, lorsqu'elle a nié le droit à l'aide au suicide et à l'euthanasie.